

Compte rendu du conseil municipal du mardi 13 février 2024

date de la convocation : 8 février 2024

Étaient présents : Mme Claudine LANDES, M Eddy DAVID, Mme Monique DELFOUR, M Thibaut LAFON, M Jean-Michel PÉRIÉ, M Claude PÉGOURIE, Mme Catherine FOUINAT,

excusés :

M Bernard FAURE donne pouvoir à Mme Monique DELFOUR

M Gérard LOHEZIC donne pouvoir à Mme Catherine FOUINAT

Madame Claudine LANDES ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales. Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Catherine FOUINAT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

1 / Validation des comptes-rendus de novembre 2023 et janvier 2024

les comptes-rendus ont été validés à l'unanimité

2 / Point bâtiment

L'ordre de service a été envoyé aux entreprises pour acter le début de travaux au 18/02/2024.

Lors de la démolition, une différence de niveau a été constatée au rez-de-chaussée : 2 propositions ont été faites :

- refaire la chape en ajoutant de l'isolant : + 1 030,92 €

- idem + remplacement du revêtement type lino par du carrelage : + 6 117,56 €

Le conseil choisit à l'unanimité l'option carrelage pour des questions de pérennité.

Monique DELFOUR souhaite qu'une commission finances soit prochainement programmée. Mme Landes lui indique que ce sera fait dès que le conseil municipal aura été complété.

Afin que le projet de convention pour des logements sociaux soit envisagé par le Département, le conseil doit délibérer pour entériner la création de logements conventionnés dans le bâtiment : délibéré à l'unanimité.

Cette convention plafonnera les loyers que nous pourrions appliquer mais permet de bénéficier d'aides à l'aménagement.

3 / Exonération de la taxe foncière sur les logements neufs

Madame Landes indique qu'il est possible d'exonérer les logements neufs de taxe foncière (article 1383-0-B bis du code général des Impôts). Afin d'aider les futurs propriétaires, le conseil délibère pour une exonération à hauteur de 50 % à condition que le logement concerné respecte la RT 2020.

4 / Point P.L.U.I.

C'est toujours en cours : la phase diagnostic / projet est terminée, ce sont maintenant les administrations associées qui vont formuler leurs observations. Le projet sera ensuite soumis à enquête publique.

5 / Point camping

Le renouvellement du bail du camping sera signé ce jeudi 15 février.

Mr et Mme Danckaert demandent une chaîne et un cadenas pour l'entrée du camping.

La réfection de la toiture du sanitaire est imminente.

Ils ont signalé un dégât des eaux sur les plafonds : l'assurance de la commune va être informée, Jean-Michel se charge de faire passer un artisan afin d'avoir un devis de remise en état.

Barbara sollicite le droit de terrasse habituel : il sera renouvelé avec le respect des règles accordées précédemment.

Les animations prévues au camping ont été demandées afin d'éviter les doublons avec les événements proposés par la commune et / ou les associations.

6 / Tours de rôle élection

7 / Point voirie

Le programme prévu sur 3 ans : Mas de Thomas – Mas de Jordy - Mas de Jean Blanc

Il reste à prioriser les travaux d'autant qu'il faut ajouter la réfection du chemin du Rat : de très grosses ornières se sont créées, le coût de la remise en état est d'environ 11 000 €.

Il est envisagé le passage d'une casseuse : des devis seront demandés par les membres de la commission voirie, idem pour le chemin de la Jalie pour lequel l'intervention d'une niveleuse afin de dévier l'eau pourrait permettre de repousser des travaux plus lourds.

Pour le chemin du Mas de Jordy l'élagage sera réalisé par les conseillers.

8 / Aide ponctuelle secrétariat

Beaucoup de retard s'est accumulé pour diverses raisons (contexte, gestion du dossier des travaux, surcharge annuelle classique (fin d'année comptable, urbanisme, état civil...) aussi Mme Landes propose une aide ponctuelle (1 mois ou 2 pour se remettre à jour) afin de soulager Laurence : accepté à l'unanimité.

9 / Questions diverses

- Les dettes auprès du Grand-Figeac, notamment le paiement du solde des travaux Coeur de Village ont été régularisées.

- Mme Landes précise qu'elle assure l'intérim avec son indemnité d'adjointe

- La fédération de chasse du Lot organise une chasse aux déchets le 15 mars : la vallée du Célé a été retenue comme territoire à nettoyer. Pour le secteur (Marcilhac, Brengues, St Sulpice), un rdv commun pour indiquer les consignes et donner les sacs de tri est proposé à 8h45 à la serre et à midi, un repas partagé est proposé (la Fédération offrira les boissons et le dessert).

- Le recensement se termine en fin de semaine. Il n'y a pas eu de difficultés particulières, le conseil municipal remercie Maryline LAFON pour sa mission effectuée avec efficacité.

- La potence télécom de la grange de A. Magné est prête à tomber, il est convenu de contacter Orange pour sécuriser ce point.

- Le plombier est venu ce jour pour les travaux qu'il y avait à faire dans l'école (évier bouché, fuite aux WC des enfants).

Jean-Michel indique qu'il faudra fournir à nouveau de la ferraille à Jean-Marie afin qu'il puisse continuer à restaurer les tables et bancs de la commune.

La séance est levée à 21h50